



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

## **Pétrolia annonce l'envoi de la circulaire d'information de la direction relative à l'assemblée annuelle et spéciale de ses actionnaires**

**Québec, 5 septembre 2017 : Pétrolia Inc. (PEA-TSXV)** (« Pétrolia » ou la « Société ») annonce avoir procédé à l'envoi de sa circulaire d'information de la direction (la « **Circulaire** »), des documents de vote y étant reliés et d'une lettre de transmission (collectivement, les « **Documents de l'assemblée** ») à ses actionnaires (les « **Actionnaires** ») dans le cadre l'assemblée annuelle et spéciale prévue le 3 octobre 2017 (l'« **Assemblée** »). Une copie des Documents de l'assemblée est disponible sous le profil SEDAR de la Société au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Le 27 juin 2017, la Cour supérieure du Québec a émis une ordonnance intérimaire par laquelle, entre autres choses, la Société est autorisée à tenir et conduire l'Assemblée où les Actionnaires se verront demander d'approuver, notamment, la continuation de Pétrolia sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « **Continuation** »), la réduction de son capital déclaré (la « **Réduction du capital déclaré** ») ainsi qu'un plan d'arrangement (l'« **Arrangement** ») à la suite duquel Pétrolia et Pieridae Energy Limited (« **Pieridae** ») vont fusionner, conformément aux termes d'une convention d'arrangement datée du 15 mai 2017, telle qu'amendée le 28 juin 2017, le 21 juillet 2017 et le 24 août 2017 entre la Société et Pieridae. La bourse de croissance de la TSX (la « **Bourse** ») a octroyé son approbation conditionnelle de l'Arrangement en date du 29 août 2017. Il est prévu que l'Arrangement soit complété vers la fin du mois d'octobre 2017. L'Arrangement est assujéti à l'approbation des actionnaires, de la cour, à l'approbation finale de la Bourse ainsi qu'à d'autres conditions de clôtures usuelles.

Les Actionnaires inscrits de la Société en date du 8 août 2017 recevront un avis et détiendront le droit de voter à l'Assemblée, et recevront par la poste une copie des Documents de l'assemblée. L'Assemblée aura lieu à 10h00 (heure avancée de l'Est) le 3 octobre 2017, à La Plaza, salle « Les Verrières », 420, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B4. La Circulaire fournit de l'information importante relative à l'Arrangement et des sujets connexes, incluant les procédures relatifs au vote et les instructions relatives aux procurations pour les Actionnaires enregistrés ne pouvant assister à l'Assemblée en personne. Les Actionnaires sont priés de lire la Circulaire et ses annexes avec attention, et dans leur entièreté.

**Le conseil d'administration de la Société a unanimement déterminé que l'Arrangement est dans le meilleur intérêt de la Société et recommande unanimement, pour les raisons décrites à la Circulaire, que les Actionnaires votent POUR les résolutions visant à approuver la Continuation, la Réduction du capital déclaré et l'Arrangement.**

### **Information supplémentaire**

*Les opérations sur les actions ordinaires de Pétrolia seront suspendues jusqu'à la réception, à la satisfaction de la Bourse et selon ses politiques applicables, des documents requis pour la reprise des opérations sur ses actions. Pétrolia publiera un autre communiqué lorsque la Bourse aura reçu la documentation nécessaire et lorsque les opérations sur les actions de Pétrolia pourront reprendre.*

*Pétrolia et Pieridae sont à compléter les étapes suivantes afin de satisfaire les conditions de l'Arrangement. Lorsque des informations supplémentaires seront disponibles, un communiqué de presse sera publié.*

*La réalisation de l'opération est conditionnelle, entre autres, à l'obtention du consentement de la Bourse et, s'il y a lieu, à l'approbation des actionnaires désintéressés. Le cas échéant, la clôture de l'opération ne peut avoir lieu tant*

*que l'approbation requise des actionnaires n'aura pas été obtenue. Rien ne garantit que l'opération sera réalisée ou qu'elle sera réalisée dans sa forme proposée.*

*Les investisseurs doivent savoir que, à l'exception des renseignements fournis dans la Circulaire, l'information publiée ou reçue concernant la transaction peut ne pas être exacte ou complète et, par conséquent, les investisseurs ne doivent pas s'y fier. La négociation des titres de Pérolia doit être considérée comme hautement spéculative.*

#### **À propos de Pérolia**

*Pérolia est une société d'exploration pétrolière et gazière junior, leader dans la recherche pétrolière et gazière au Québec, sa vision est de produire des hydrocarbures d'ici, par des gens d'ici, pour ici. Les dimensions sociales et environnementales sont au cœur des préoccupations et de la démarche d'exploration de la société. Pérolia a 108 399 683 actions émises et en circulation.*

#### **Énoncés prospectifs**

*Certaines déclarations faites aux présentes peuvent constituer des énoncés prospectifs. Ces déclarations se rapportent à des événements futurs ou à des résultats économiques futurs de Pérolia et comportent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, qui pourraient modifier de manière appréciable leurs résultats, rendements ou réalisations par rapport à ce qu'expriment ou laissent entendre les déclarations de Pérolia. Les événements ou résultats réels pourraient être très différents. Conséquemment, la décision d'investir dans les titres de Pérolia ne devrait en aucun temps être basée sur ces énoncés. Pérolia décline toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives.*

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

#### **Pour de plus amples renseignements**

Martin Bélanger, P. Eng.  
Président par intérim et chef de la direction  
418 657-1966  
[www.petrolia-inc.com](http://www.petrolia-inc.com)